

Rapport du président

Chère famille du Super Connie,

Que vous attendiez tous depuis longtemps des informations concernant la direction dans laquelle va le futur de « notre » Super Connie, le conseil d'administration et moi-même, nous en sommes bien conscients. Ces derniers mois nous avons reçu beaucoup de demandes de renseignements, mais nous n'avons pu donner que peu de réponses, voire aucune. Nous ne pouvions rien faire car l'autorité de la communication est toujours entre les mains des investisseurs.

Le conseil d'administration est resté constamment en étroite contact avec les investisseurs et l'autorité aéronautique en Suisse. Car comme pour vous, il nous est aussi important, de revoir à tout prix le Super Connie dans le ciel suisse. Bien que nous soyons proches, nous n'avons pas encore pu faire de déclaration définitive et nous prononcer sur la marche à suivre. Nous avons dû garder le silence, car nous ne voulions absolument pas alimenter des spéculations, ni répandre des demi-vérités dans le monde. Mais, comme le disait si justement le psychologue Paul Watzlawick: «On ne peut pas ne pas communiquer!»

Il n'est donc pas étonnant – et nous devons bien nous en tenir aussi à nous-mêmes –, que des déclarations, avant tout de personnes qui ne sont pas concernées par le projet, aient été faites et que des « Fake News » se soient propagées. Des choses que l'on a apparemment entendues et qui ont été en plus enjolivées par la suite. C'est ainsi que dans la communauté de Connie beaucoup d'informations non certifiées et des demi-vérités se sont répandues et une partie d'entre elles se sont même retrouvées dans les médias.

Il est juste que le « HB-RSC » est toujours entreposé en sécurité et au sec dans un hangar à Bremgarten, en Allemagne. C'est pour l'instant très important pour pouvoir récupérer le permis de vol. D'entente avec les investisseurs, il a été convenu de ne pas laisser le Connie plus longtemps dans le hangar de l'aéroport de Zurich, et cela s'est avéré être la bonne décision. Si l'avion avait été stocké plus longtemps à Zurich-Kloten, cela aurait englouti en très peu de temps tant d'argent, que la SCFA en liquidation aurait éventuellement fait faillite.

Il est certain qu'il y a eu aussi sur le nouveau site des retards dans le plan futur du projet « Fly Connie, fly ». La principale cause est la pandémie mondiale du Covid-19, qui a laissé des traces sur notre avion et sur les travaux effectués.

Il est également vrai que le but des investisseurs a été reconfirmé : **Le L-1049 HB-RSC « Super Constellation » devrait et doit de nouveau voler !**

En ce moment les ingénieurs évaluent les devis pour tous les composants de l'avion, en vue de la restauration encore à faire. Des spécialistes travaillent sur tous les systèmes pour calculer le coût de la remise en état. Toutes ces listes et estimations de coût sont pour les investisseurs la base pour préparer l'argent nécessaire.

De la part des investisseurs, il a été clairement décidé que « notre » Connie devrait (doit) rester dans le Registre Suisse et que l'ensemble de la restauration doit se faire sous la surveillance de notre Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). Par conséquent la propriété du HB-RSC devrait être définitivement réglée avant la fin de l'année et l'avion restera en possession de la Suisse.

Le fait que le HB-RSC « Super Constellation » puisse de nouveau décoller, dépend de divers facteurs :

- Y a-t-il éventuellement des problèmes techniques qui ne peuvent pas être résolus ?
- Trouvera-t-on un emplacement adéquat, où on pourra effectuer la restauration ?
- Les investisseurs veulent-ils et peuvent-ils mettre à disposition le budget calculé et nécessaire ?
- La décision de l'OFAC fin octobre 2020, d'introduire une loi qui va dorénavant restreindre le nombre de passagers dans des avions historiques, représente sûrement un tout nouveau point de départ pour une opération future. Ce sera certainement l'un des facteurs les plus importants.

Pourtant je reste confiant, que notre but à tous, de remettre la Connie de nouveau dans les airs, peut être atteint. Mais cela demande le soutien nécessaire de la part de tous.

Nous, comme SCFA en liquidation, nous soutenons la construction autant que nous le pouvons et mettons volontiers notre savoir-faire à disposition.

Pour finir je veux encore remercier : ma collègue et mes collègues du conseil d'administration pour la bonne coopération pendant cette année difficile, ainsi que notre administrateur et secrétaire du comité, Marko Mrkonjic, qui a toujours effectué le travail avec fiabilité en « back office ». J'adresse un remerciement tout particulier à notre liquidateur de la SCFA, Peter Manzoni, qui a fait preuve d'un grand dévouement et de prévoyance, afin que notre association soit dissoute, exempte de dettes. Et je remercie également bien chaleureusement la société E. Kalt AG, qui nous a mis à disposition son grand soutien pendant toutes ces années.

Je vous souhaite un joyeux Noël et un bon départ pour l'année 2021, mais surtout une bonne santé et un peu de patience, pas seulement pendant la pandémie du Covid-19 actuelle. Soyons persuadés que l'histoire réussie du L-1049 Super Constellation HB-RSC pourra continuer de s'écrire en Suisse.

Avec les chaleureuses salutations de Connie, votre Breiti

Hans Breitenmoser

Président de la SCFA en liquidation

Rapport intermédiaire du liquidateur

Cher membre,

Le 23 avril 2019, le conseil d'administration, se basant sur la résolution au point 10 de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire des membres du 2 février 2019, a constaté que la somme (20 millions de francs) prévue pour la rénovation du Super Constellation « HB-RSC » n'avait pas été reçue jusqu'au 20 avril 2019, et aussi qu'aucune garantie correspondante n'avait été apportée. C'est ainsi que la décision

de la dissolution et de la liquidation de l'association est entrée en vigueur. Le liquidateur s'est remis au travail.

Le 1^{er} juillet 2019, l'inscription de la résolution de la liquidation a été annoncée au Registre du Commerce de la ville de Bâle. Il s'en suivit les trois appels légalement requis aux créanciers, avec la recommandation de déposer les créances jusqu'au 3 août 2019.

Constatations :

- Dans le délai imposé par la loi deux créances ont été soumises. Celles-ci ont été rapidement réglées.
- En octobre 2019, nous avons envoyé personnellement un courrier à toutes les personnes que nous connaissions encore et qui détenaient des bons pour des prestations de vol non effectuées. Celui qui exigeait le remboursement, devait s'identifier parfaitement avant que les demandes ne soient traitées. Marko Mrkonjic n'a pu qu'en août 2020 procéder aux derniers remboursements qui correspondaient à toutes les formalités demandées. Le total des crédits de vol s'est élevé à un montant de 292'000 francs suisses. En tout 79% des bons ont été remboursés. Les 21% restants concernaient d'une part des bons de personnes qui n'étaient plus joignables par voie postale et d'autre part des bons de personnes dont le montant était inférieur à 180 francs.
- Toutes les autres créances dues par la SCFA en liquidation ont été réglées en date du 30 juin 2019.
- Pour des créances déposées à la SCFA en liquidation en retard, une solution à l'amiable va être considérée.
- Le membre du conseil d'administration, Ernst Frei, a tout de suite annoncé sa démission en juillet 2019. Sa signature a été supprimée du Registre du Commerce en novembre 2019.
- Dès aujourd'hui on peut prévoir que la liquidation de l'association va se clore sans dettes.

Le liquidateur aurait bien voulu organiser une réunion informative en automne 2020. Mais la pandémie du COVID-19 l'en a empêché. Il est prévu de reporter cette séance d'information au printemps prochain.

En cette période de fêtes, nous ne vous souhaitons que le meilleur, une fin d'année tranquille accompagnée de nos meilleurs vœux pour 2021. Restez en bonne santé !

Avec nos meilleures salutations,

Peter Manzoni

Liquidateur, SCFA en liquidation